

«Des gens risquent d'être étiquetés à vie car ils ont touché l'aide sociale»

DONNÉES Des acteurs privés pourraient créer des registres de personnes aidées. Le conseiller d'État genevois Thierry Apothéloz s'oppose à cette mesure qui sera débattue au National.

CAROLINE ZUERCHER
caroline.zuercher
@lematindimanche.ch

Les noms de bénéficiaires de l'aide sociale seront-ils connus publiquement? C'est la crainte du conseiller d'État genevois Thierry Apothéloz. Le socialiste est remonté contre un changement proposé dans le cadre de la loi sur la protection des données (LPD). Cette révision, qui sera débattue dans une semaine au Conseil national, vise à mieux protéger les citoyens et à s'adapter aux standards européens. Ce qui fâche Thierry Apothéloz, c'est un article

ajouté en commission. Il prévoit de retirer les mesures d'aide sociale de la liste des données sensibles. Le Genevois, qui est depuis une semaine responsable des questions de sécurité sociale au sein de la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales, tape du poing sur la table.

Une élue UDC évoque le cas d'un Irakien qui a commis des violences contre sa fille. Selon elle, le public devrait savoir qu'il est à l'aide sociale. Qu'en pensez-vous?

Le droit pénal punit ceux qui commettent une faute. Il n'y a aucune raison de leur infliger une double peine. Il faut aussi savoir qu'un bénéficiaire sur deux de l'aide sociale est Suisse. Dans cet exemple, on utilise un cas particulier pour en faire un cas général. Et plutôt que de s'attaquer aux causes de la pauvreté, on s'en prend aux pauvres. Or, une personne sur trois vivant dans la précarité en Suisse est un enfant. Quand on stigmatise les bénéficiaires de l'aide

sociale, on tape aussi sur ces enfants, qui n'en peuvent rien.

La diffusion d'informations sur ces bénéficiaires permettrait d'améliorer la coordination entre des services de l'État.

L'UDC dit que ce nouvel article permettrait de tels échanges ou d'effectuer des analyses statistiques. Mais cette coopération existe déjà au sein des administrations cantonales. La réforme permettrait surtout à des privés de constituer des registres de personnes à l'aide sociale.

Si des privés s'en mêlent, où est le problème?

Des régies pourraient notamment faire des listes en se basant sur la délation ou en recoupant des informations (par exemple si le loyer est payé par un service de l'État). Elles pourraient ensuite les partager entre elles. Des gens seraient étiquetés à vie, alors que la majorité des bénéficiaires de l'aide sociale sont soutenus moins de deux ans. Ceux qui défendent cette mesure oublient que chacun peut



Thierry Apothéloz, conseiller d'État genevois socialiste.

«Plutôt que s'attaquer aux causes de la pauvreté, on préfère s'en prendre aux pauvres»

rencontrer des difficultés après un accident de parcours, comme le chômage ou un divorce.

N'est-il pas dans l'intérêt d'un propriétaire, par exemple, de savoir qu'une personne n'est pas solvable?

Lors de l'attribution d'un logement, cette solvabilité est

vérifiée. En plus, si cette personne est à l'aide sociale, la prise en charge de son loyer est assumée par l'État. Pour un propriétaire, c'est rassurant. Finalement, le droit du bail permet de se séparer de quelqu'un.

Que craignez-vous? Qu'on trouve des listes sur internet?

Oui. Et que cela soit tellement normal de diffuser des noms qu'on finisse même par voir le visage de ces personnes.

Les budgets de l'aide sociale grimpent. Ne faut-il pas augmenter les contrôles et être plus stricts?

Plusieurs cantons ont mis en place des contrôles pour limiter

les fraudes. Mais là encore, on s'attaque aux pauvres: on ne parle que des abuseurs de l'aide sociale et pas du tout de ceux qui fraudent, par exemple, le fisc. Plus on tape sur le système social, et moins les gens recourent aux prestations. Cette vision à court terme est problématique. Si nous n'agissons pas quand un individu connaît des difficultés, sa situation s'aggrave. Les dettes ou les problèmes de santé s'accroissent. Investir dans une prise en charge rapide permet aux communes et aux cantons de faire des économies. Mais nous sommes entrés dans une ère du soupçon, où l'on pense que ceux qui bénéficient d'un droit en abusent. Ça suffit! Cherchons plutôt des solutions pour aider ces personnes, par exemple avec des formations.

Pour vous, cette réforme est la goutte d'eau qui fait déborder le vase?

Oui, c'est une goutte supplémentaire. D'un côté, le taux de pauvreté a augmenté en Suisse, de 6,7 à 8,2% de la population entre 2014 et 2017. De l'autre côté, nos assurances sociales subissent des attaques incessantes, de manière frontale ou plus insidieuse comme dans cette révision de la LPD. Les exemples sont nombreux. L'UDC ne parle que de chiffres et oublie qu'il y a derrière eux des gens. La Constitution exige qu'on protège les plus vulnérables. Aujourd'hui, on fait à peu près tout pour les rendre responsables de leur situation. C'est insupportable.

Martial Trezzini/Keystone